



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 Septembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75
Présents : 66
Votants : 72 (dont 6
procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

N°46

OBJET :

ASSAINISSEMENT

**QUARTIER LES AILES
VICHY**

**RETROCESSION
DE RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT**

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTYER - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT - P SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 4 OCT. 2017

Publiée ou notifiée le :

- 4 OCT. 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière d'assainissement,

Vu l'apport en nature effectué en 1963 par la commune de Vichy à la « Société anonyme immobilière d'économie mixte Vichy - allée des Ailes » devenue la

Société d'Economie Mixte Immobilière de Vichy (SEMIV) en 1966, de terrains sur lesquels ont été construits les 9 bâtiments des Ailes,

Considérant que la SEMIV a réalisé sur une emprise totale d'environ 59 769 m² devenue depuis le « quartier des Ailes », des travaux de voirie, de réseaux et d'aménagement des espaces verts et de jeux,

Considérant la demande de la SEMIV de rétrocéder notamment les réseaux d'assainissement gratuitement à la collectivité compétente,

Considérant les accords intervenus entre la SEMIV et la commune de Vichy afférents notamment à la cession des espaces extérieurs publics (voirie, parkings, espaces verts) situés sur la parcelle sise à Vichy cadastrée BH n° 44 (307 m²) et une emprise d'environ 59 769 m² à détacher de la parcelle BH 51 (lesdites emprises figurant en jaune sur le plan ci-annexé), en vue de leur intégration dans le domaine public de la commune,

Considérant que la communauté d'agglomération peut accepter la rétrocession de ces réseaux d'assainissement au titre de sa compétence assainissement si l'état des ouvrages est conforme,

Considérant que l'ensemble des réseaux d'assainissement présents sur la parcelle BH 51 sous les voies, a fait l'objet d'avis de conformité,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'accepter la rétrocession par la SEMIV à Vichy Communauté et ce, gratuitement, des réseaux présents sur la parcelle BH 51 à savoir :
 - 96 branchements et réseaux d'eaux usées et 29 branchements et réseaux d'eaux pluviales ;
 - Pour un linéaire respectivement de 1248 mètres diamètre 200 mm et 94 regards de visite pour les réseaux d'eaux usées, et de 1677 mètres diamètres 250 mm à 600 mm et 40 ouvrages de collectes d'eaux de voirie pour les réseaux d'eaux pluviales,
 Sous réserve de l'intégration de la parcelle BH 51 dans le domaine public de la commune de Vichy.
- D'autoriser en conséquence le Président ou le Conseiller délégué à la Gestion Patrimoniale, à signer tout acte constatant la rétrocession desdits réseaux de la SEMIV à la communauté d'agglomération Vichy Communauté, et toute pièce administrative ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.


Le Président,

Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 46 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2017 ASSAINISSEMENT - QUARTIER DES AILES VICHY -
RETROCESSION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

.....
Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 04/10/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28SEP2017_46

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28SEP2017_46-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 46.pdf (003-240300426-20170928-28SEP2017_46-DE-1-1_1.pdf)